

# ASSEMBLÉE NATIONALE

7 janvier 2026

---

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

Adopté

N° CF2234

## AMENDEMENT

présenté par  
M. Juvin, rapporteur général

-----

### ARTICLE 73 BIS

#### **Mission « Relations avec les collectivités territoriales »**

I. – À l’alinéa 4, après la seconde occurrence du mot :

« territoriales »,

ajouter les mots :

« de Nouvelle-Calédonie ».

II. – En conséquence, après le mot :

« groupements »,

supprimer la fin du même alinéa.

III. – Après le mot :

« Nouvelle-Calédonie »,

supprimer la fin de l’alinéa 6.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel